

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

La séquence politique a été dominée par l'examen du PLFSS 2026, marqué par un amendement majeur : la suspension de la réforme des retraites de 2023. L'Assemblée nationale a en effet adopté une disposition intégrée directement au sein du budget de la Sécurité sociale, gelant l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans et 9 mois pour les personnes nées en 1964, au lieu des 63 ans prévus initialement. Cette mesure suspend la montée en charge de la réforme jusqu'au 1^{er} janvier 2028. Elle résulte d'un compromis politique entre le gouvernement et le Parti socialiste, qui a accepté de soutenir la majorité en échange de ce gel. L'accord permet au gouvernement Lecornu de stabiliser les discussions budgétaires, tout en évitant un nouveau blocage parlementaire. Mais cette suspension n'annule pas la réforme : elle en diffère simplement l'application, renvoyant à 2028 un débat explosif, sans répondre aux critiques de fond sur l'injustice sociale du système. Le Sénat est désormais saisi du texte et devra trancher sur cette mesure très politique, dont le coût budgétaire est réel, alors même que la Cour des comptes alerte sur un déficit de la Sécu estimé à 23 milliards d'euros.

Deux événements judiciaires ont aussi bouleversé l'actualité. Nicolas Sarkozy, incarcéré depuis début octobre dans le cadre de l'affaire du financement libyen, a été libéré sous contrôle judiciaire. Cette décision ravive les tensions dans la droite française, où plusieurs voix dénoncent un traitement judiciaire d'exception et redoutent les conséquences politiques de cette affaire durablement installée dans le paysage.

De son côté, Boualem Sansal, écrivain franco-algérien, a été gracié et libéré après près d'un an de détention en Algérie. Son cas avait mobilisé de nombreux intellectuels et défenseurs des libertés publiques. Sa libération suscite un mélange de soulagement et d'indignation, dans un contexte où la répression des voix critiques reste forte des deux côtés de la Méditerranée.

PLFSS 2026 SUITE DE L'EXAMEN EN SÉANCE PUBLIQUE

Les députés ont poursuivi l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 en séance publique. À l'issue des débats, ils sont parvenus à l'article 31 du texte. La séance s'est interrompue dimanche soir, sans que l'ensemble du texte ait pu être examiné, repoussant de fait le vote solennel initialement prévu au mercredi 12 novembre. La discussion reprendra les lundi 18 et mardi 19 novembre, date limite constitutionnelle pour l'adoption du texte en première lecture.

Un événement majeur a marqué cette séquence : le mercredi 12 novembre, les députés ont adopté en séance un amendement

gelant la réforme des retraites, suspendant ainsi la montée progressive de l'âge légal à 64 ans. L'âge de départ est désormais fixé à 62 ans et 9 mois.

Amendements et articles adoptés ou modifiés concernant les sujets famille, santé, autonomie

Plusieurs dispositions importantes ont été adoptées au fil de l'examen :

- **Article 1^{er}** (équilibres rectificatifs 2025) : supprimé – amendements identiques de Ségolène Amiot (LFI) et Joëlle Mélin (RN), adoptés en commission puis en séance.
- **Article 2** (rectification de l'ONDAM 2025) : supprimé – amendement du rapporteur spécial Hadrien Clouet (LFI), adopté en séance.
- **Article 4 bis** (nouveau) : report au 1^{er} septembre 2027 de la généralisation de l'avance immédiate du crédit d'impôt (AICI) aux activités de garde d'enfants de moins de 6 ans – amendement Thibault Bazin (LR).
- **Article 14** : approbation des tableaux d'équilibre 2026, avec une branche Famille excédentaire de +0,7 Md € – adopté en séance publique, sans modification.
- **Article 17** : trajectoire pluriannuelle 2027-2029 supprimée – amendement de Yannick Monnet (PCF).
- **Article 20 undecies** (nouveau) : création d'un rapport d'évaluation sur le fléchage des financements vers les CECOS pour garantir l'accès à l'AMP – amendement Ségolène Amiot (LFI).
- **Article 21 ter** (nouveau) : création d'une consultation longue pour toutes les femmes âgées de 45 à 65 ans, dédiée à la ménopause et à la prévention – amendement du Gouvernement.
- **Article 28** : limitation à 15 jours des arrêts de travail prescrits en ville ; suppression de la visite de reprise après congé maternité abandonnée grâce à l'adoption de 7 amendements identiques (PS, LR, LFI, LIOT, EELV, RN...).

PLF 2026 ADOPTION EN COMMISSION DES FINANCES DE LA 2^E PARTIE DU PROJET DE LOI DE FINANCES

Les députés ont examiné en commission des Finances la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2026, consacrée aux dépenses par mission et programme. Plusieurs crédits et amendements adoptés concernent directement les politiques sociales, familiales et éducatives.

Mission "Solidarités, insertion et égalité des chances" :

- Le budget alloué à cette mission s'élève à 29,48 Mds € pour 2026 (contre 30,37 Mds € en 2025), avec une hausse notable du programme « Handicap et dépendance » (16,26 Mds €, contre 16,03 Mds € en 2025). Ce programme bénéficie de plusieurs redéploiements significatifs :
- Revalorisation de l'AAH : son montant maximal est porté au niveau du seuil de pauvreté, soit 1 288 € par mois, via un transfert de 1,9 Md € du programme « Inclusion sociale » vers « Handicap et dépendance » – amendement de Sébastien Peytavie (G.s – EELV).
- Extension de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) : transfert de 100 M € pour élargir les critères d'éligibilité – amendement de Marie-Charlotte Garin (EELV).
- Soutien au numéro vert "Sexualité, contraception, IVG", menacé financièrement : transfert de 190 000 € vers le programme « Égalité femmes-hommes » – amendements de M.-C. Garin, M.-N. Battistel et V. Riotton.
- Soutien au programme EVARS : transfert de 10 M € pour garantir son déploiement – amendement transpartisan porté par Céline Thiébault-Martinez (PS).

Mission "Enseignement scolaire" :

- Soutien à la scolarisation des élèves handicapés : transfert de 10,6 M € vers le programme « Vie de l'élève » pour l'achat de matériel pédagogique adapté – amendement Bertrand Sorre (Renaissance).
- Déploiement effectif des 3 séances annuelles d'EVARS prévues par la loi de 2001 : transfert de 1 M € – amendements Marie-Noëlle Battistel (PS) et Véronique Riotton (Renaissance).
- Création d'un programme "Formation des enseignants à la prise en charge du handicap", doté d'1 M €, par transfert depuis les crédits de l'enseignement privé – amendement Soumya Bourouaha (LFI).

PROPOSITION DE LOI POUR LUTTER CONTRE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS

La sénatrice Catherine Morin-Desailly (groupe Les Centristes, Seine-Maritime) a déposé, le 17 juin 2025, une proposition de loi visant à protéger les enfants et adolescents des méfaits liés à une surexposition aux écrans et aux réseaux sociaux. Ce texte sera examiné en commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat le mercredi 10 décembre à 9h, puis discuté en séance publique le jeudi 18 décembre à 10h30.

Ce texte repose sur un constat de plus en plus partagé par les professionnels de santé et du monde éducatif : l'exposition précoce et prolongée aux écrans nuit au développement cognitif, au sommeil, à la santé mentale des jeunes, et favorise des comportements addictifs.

Parmi les mesures proposées :

- **Article 1^{er}** : formation systématique des professionnels de santé, du médico-social et de la petite enfance aux risques sanitaires liés à l'exposition des jeunes aux écrans numériques.
- **Article 2** : intégration d'une mission de prévention spécifique sur les écrans dans les actions menées par les services départementaux de PMI.
- **Article 3** : généralisation de la sensibilisation de tous les mineurs aux risques sanitaires, cognitifs et addictifs liés aux écrans et aux réseaux sociaux, sur la base des données scientifiques disponibles.
- **Article 4** : élargissement des formations dispensées dans les INSPE à la sensibilisation aux effets nocifs des écrans et aux risques d'addiction numérique.
- **Article 5** : intégration d'actions de sensibilisation aux écrans et aux réseaux sociaux dans les projets d'école ou d'établissement, à destination des élèves, des enseignants et des parents.
- **Article 6** : lancement annuel d'une campagne nationale de sensibilisation organisée conjointement par les ministères de l'Éducation nationale, de la Santé et du Numérique, en lien avec l'ARCOM.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Accès au congé parental pour le second père dans les couples homoparentaux – Question écrite de Danielle Simonnet (Groupe EELV, Paris), publiée le 11 novembre 2025

La députée alerte sur la réinterprétation administrative qui conduit les CPAM à refuser le congé de paternité et d'accueil de l'enfant au second père d'un enfant né d'une GPA à l'étranger. Elle dénonce une rupture d'égalité non fondée sur la loi, mais sur une lecture restrictive des textes. Le Défenseur des droits a rappelé que cette pratique pourrait constituer une discrimination liée à la situation de famille. Elle demande au Gouvernement de garantir l'égalité de traitement pour toutes les familles, en reconnaissant que le droit au congé parental n'est pas réservé au seul père biologique.

G20 SUR LES DROITS DES FEMMES : LA FRANCE SOUTIEN UNE DÉCLARATION INTERNATIONALE AMBITIEUSE SUR L'ÉGALITÉ DE GENRE ET LA SANTÉ REPRODUCTIVE

Réunie à Johannesburg dans le cadre d'un G20 dédié à l'autonomisation des femmes, la communauté internationale a adopté – à l'exception de l'Argentine – une déclaration commune portée par l'Afrique du Sud, saluée par la France comme « claire et ambitieuse ». La ministre déléguée Aurore Bergé, présente sur place, a rappelé l'engagement de la France à défendre les droits

»»

des femmes face aux nombreux reculs observés dans le monde, affirmant que « l'égalité de genre n'est pas une option, mais une condition du développement de nos sociétés ».

Le texte adopté réaffirme des priorités internationales en matière d'égalité femmes-hommes, et appelle à :

- Lutter contre les stéréotypes et les normes sociales discriminatoires dans la sphère privée comme professionnelle ;
- Renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les féminicides, ainsi que les discours de haine en ligne visant les femmes ;
- Garantir l'accès universel à la santé, en particulier à la santé sexuelle et reproductive, y compris pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- Développer les infrastructures de garde d'enfants pour permettre une meilleure conciliation vie familiale / vie professionnelle, en soutenant les politiques de congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux.

Parentalité dans le mariage civil

Le sénateur Éric Gold (RDSE) propose de réviser les articles lus lors des mariages civils, jugés centrés sur la parentalité et la reproduction. Il souhaite une version plus inclusive, tenant compte de la diversité des couples et des choix de vie, notamment pour ceux ne souhaitant pas ou ne pouvant pas avoir d'enfants.

Éviction du Planning familial des écoles primaires

Le sénateur Guillaume Gontard (EELV) dénonce l'exclusion du Planning familial des séances d'EVAR dans les écoles primaires de l'Isère, suite à une circulaire interprétée comme réservant ces interventions aux seuls enseignants. Il demande des explications au Gouvernement sur cette mise à l'écart, qui remettrait en cause des actions locales de sensibilisation à l'égalité et aux stéréotypes de genre.

NOUVELLE RÉPARTITION MINISTÉRIELLE SUR LES SUJETS FAMILLE, SANTÉ, SOLIDARITÉ ET ÉDUCATION

La publication, le 30 octobre 2025, des décrets d'attribution ministériels précise le périmètre de compétence des nouveaux ministres. Plusieurs d'entre eux se partagent les champs de la santé, de la famille, de la solidarité, de la protection sociale et de l'éducation. Ce sont désormais les principaux interlocuteurs sur nos sujets.

Stéphanie Rist est nommée ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Elle est chargée de l'ensemble des politiques de santé publique et d'organisation du système de soins, de la politique familiale et de la petite enfance, de l'autonomie des personnes âgées et du handicap. Elle pilote les prestations sociales et la gestion des organismes de sécurité sociale. Elle partage la compétence sur le PLFSS et la protection sociale avec Jean-Pierre Farandou. Son ministère est central pour les enjeux liés au grand âge, aux soins palliatifs, au soutien à la parentalité, à l'inclusion des enfants handicapés, et au financement des politiques familiales.

Jean-Pierre Farandou est nommé ministre du Travail et des Solidarités. Il supervise les politiques d'emploi, d'insertion, de formation, de dialogue social et de cohésion sociale. Il intervient aussi sur la protection sociale, la sécurité sociale, le PLFSS, et sur les retraites. Il partage avec Stéphanie Rist la compétence sur les politiques de solidarité et d'égalité. Il dispose notamment de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la Direction de la sécurité sociale (DSS).

Édouard Geffray est nommé ministre de l'Éducation nationale. Il a autorité sur l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire, et est chargé de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations. Il reste l'acteur de référence sur les contenus pédagogiques, notamment pour les programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle (EVARS), et la formation des enseignants. ■